



Un projet social sera adossé au prochain COP 17 mai 2021

Depuis plusieurs années, la CFDT-Météo insiste auprès de la direction pour convenir d'un protocole social pluriannuel donnant des objectifs concertés en matière de reconnaissance des agents, notamment pour les aspects carrière et rémunération.

Cette réunion du 17 mai constituait une première approche

Un document sera établi d'ici la fin de l'année 2021, dénommé « *projet social* » et adossé au COP 2022/2026 de Météo France. Cela convient à la CFDT-Météo.

Les éléments à discuter pour aboutir seront issus :

- des réflexions autour des objectifs affichés dans le domaine RH du COP (cf. son axe 5) ;
- les propositions des personnels ou de leur représentant ;
- des projets conduits par la direction (plan managérial, GPEEC ...)

Un accord sur la fréquence des concertations relatives aux sujets RH et sur l'utilisation de la masse salariale, sera convenu. Cela constitue aussi un point positif pour la CFDT-Météo.

Pour aboutir à ce projet social, la direction propose trois temps d'échanges cet automne :

- 1) les parcours de carrière et la transmission des compétences,
- 2) l'amélioration continue des conditions du travail
- 3) les autres sujets.

Une réunion de finalisation sera organisée au mois de décembre 2021.

Au boulot : la CFDT-Météo participera pleinement à l'élaboration de ce projet et invitera les personnels à s'exprimer.

La CFDT-Météo a déjà fait valoir son souhait d'intégrer dans le COP lui-même une action portant sur « *les enseignements à tirer du rapport du ministère de la transition écologique (rapport CGEDD) relatif à l'évolution des métiers et des carrières des techniciens supérieurs de la météorologie (TSM)* ».

La direction invite à travailler autour des actions listées dans l'axe 5 du projet de COP

Cet axe est ainsi rédigé : *mener une politique ambitieuse RSE, en particulier en matière de qualité de vie au travail et d'éco-responsabilité*

La direction explique que la qualité de vie au travail est un sentiment subjectif consécutif des conditions de travail : sens au travail, intérêt du travail, compétence, implication, ambiance, autonomie, égalité, droit à l'erreur accordé à chacun, santé, reconnaissance et valorisation du travail effectué en sont des thématiques. Mais assistera-t-on à l'instauration d'une nouvelle approche décisionnelle et managériale ? Météo-France y est-il prêt ?

Des indicateurs en matière de conditions de travail seraient convenus.

Un comité de suivi annuel serait institué.

Les 3 objectifs du COP affectés à cet axe sont encore soumis à discussion et amélioration :

Objectif n°16 du COP

- dynamiser les actions en faveur de l'amélioration des conditions de réalisation du travail

- 7 actions sont actuellement associées à cet objectif dans le projet de COP.

La direction a notamment récemment modifié cet objectif : il mentionnait un « plan de Qualité de Vie au Travail » et vise désormais plus généralement les conditions de réalisation du travail.

Objectif n°17 du COP

- permettre à chacun de construire son parcours professionnel et organiser la transmission des compétences dans un contexte de nombreux départs (retraite, IDV, mobilités), en capitalisant sur le travail de GPEEC.

- 5 actions sont actuellement associées à cet objectif dans le projet de COP.

C'est ici que la CFDT-Météo souhaite une action particulière pour prendre en compte les enseignements du rapport du ministère de la transition écologique (rapport CGEDD) relatif à l'évolution des métiers et des carrières des TSM.

Objectif n°18 du COP

- et être un établissement exemplaire en matière d'égalité professionnelle et mieux prendre en compte le handicap.

- 2 actions y sont associées (égalité hommes / femmes, et thème du handicap)

En plus de demander la mention, dans le COP, d'une action spécifique sur l'évolution des métiers et des carrières des TSM, la CFDT-Météo travaille actuellement sur des améliorations à apporter aux 14 actions listées par la direction.

Le document complet de la direction (4 pages) est [ici en lien](#).
Avertissement : il s'agit d'une base de travail pour cette seule réunion du 17 mai.